



LEGENDE

-  A4 - Servitude de passage permettant l'exécution des travaux ainsi que l'exploitation et l'entretien des ouvrages
-  AC1 - Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits
-  AS1 - Servitude de protection des eaux potables (périmètre de protection immédiate)
-  AS1 - Servitude de protection des eaux potables (périmètre de protection rapprochée)
-  AS1 - Servitude de protection des eaux potables (périmètre de protection éloignée)
-  - Protection des eaux potables (Proposition de périmètres de protection immédiate issue du rapport de l'hydrogéologue agréé)
-  - Protection des eaux potables (Proposition de périmètres de protection rapprochée issue du rapport de l'hydrogéologue agréé)
-  EL2 - Servitude de défense contre les inondations
-  EL3 - Servitude de halage et de marche pied
-  EL11 - Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomération
-  I3 - Servitude autour des canalisations de gaz
-  I4 - Servitude de Lignes électriques haute tension
-  ILS - Servitude archéologique
-  INT1 - Servitude relative aux cimetières
-  T1 - Servitude relative aux chemins de fer

